

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-121

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	2 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Vie étudiante	0	34 000 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	11 500 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	11 078 521
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	6 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	3 000 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	68 578 521
SOLDE	-68 578 521	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État sous-jacente au projet de loi de finances, le présent amendement procède à une minoration de 69 578 521 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 2 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire ». Cette diminution est permise par révision à la baisse des prévisions des cotisations en faveur des jeunes entreprises universitaires ;

- 34 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Vie étudiante ». Cette diminution est permise par révision à la baisse des prévisions de dépenses de l'aide à la recherche d'un premier emploi,

- 11 500 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Recherche spatiale ».

- 11 078 521 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables ».
- 6 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ».
- 3 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Recherche culturelle et culture scientifique ».
- 2 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles ». Cette diminution est permise par un ajustement des moyens de fonctionnement des établissements.